

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	39 (1910)
Heft:	20
Artikel:	Nicolas Chenaux et la Révolution de 1781, à Fribourg [suite et fin]
Autor:	Castella, G.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-1041251

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

XXXIX^{me} ANNÉE. N° 20. 15 DÉCEMBRE 1910.

Bulletin pédagogique

Organe de la Société fribourgeoise d'éducation
ET DU MUSÉE PÉDAGOGIQUE DE FRIBOURG

Abonnement pour la Suisse : 3 fr. — Pour l'étranger : 4 fr. — Prix du numéro : 20 ct.
Prix des annonces : 15 ct. la ligne de 5 centimètres. — Rabais pour les annonces
répétées.

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à M. le Dr Julien Favre, professeur à l'Ecole normale, Hauterive-Posieux.

Pour les annonces, écrire à M. J. Crausaz, 4, rue Grimoux, à Fribourg, et, pour les abonnements ou changements d'adresse, à l'Imprimerie Saint-Paul, Avenue de Pérrolles, Fribourg.

SOMMAIRE : *La révolution de Chenaux (suite et fin).* — *Une œuvre complémentaire de l'école populaire.* — *Organisation de nos écoles à la campagne et classification des maîtres.* — *Problèmes donnés aux examens de renouvellement des brevets en 1910.* — *Triste saison (poésie).* — *Échos de la presse.* — *Bibliographies.* — *Chronique scolaire.* — *Avis.*

NICOLAS CHENAUX ET LA RÉVOLUTION DE 1781, A FRIBOURG

II. La Révolution de Chenaux.

(Suite et fin.)

Mais « les missionnaires » du Patriciat ne réussirent pas à « ramener l'esprit de paix et la vraye concorde », à « faire renaître la confiance entre l'Etat et les peuples ». « On se disait à l'oreille — écrit encore Fr.-Ig. de Castella¹ — : Messieurs de Fribourg ont pourtant eu peur ».

¹ *Arch. Soc. hist.*, VI, 3, p. 424.

Cependant, comme l'opposition campagnarde manquait de chefs, elle ne pouvait pas espérer voir aboutir ses revendications; elle était momentanément vaincue. Pour bien montrer, toutefois, qu'elle y pensait toujours, la campagne fribourgeoise se mit à rendre un véritable culte à l'infortuné Chenaux. Les paysans honoraient Chenaux comme un saint, comme un père, comme un intercesseur tout puissant.

La tête du condamné avait été exposée aussitôt après son exécution, au bout d'une pique, au-dessus de la porte de Romont. Les foules se rendaient à cet endroit en brûlant des cierges et en chantant les litanies de *saint Nicolas Chenaux*. M. l'abbé Ducrest, notre éminent historien fribourgeois, a retrouvé ces litanies dans les Archives de l'Evêché et les a publiées¹; en voici quelques extraits qui montrent bien à quel titre les paysans honoraient le patriote gruérien :

Saint Pierre Nicolas Chenaux,	priez pour nous.
Vous qui êtes dépouillé de vos biens et qui les avez répandus sur les riches et sur les pauvres,	» » »
Vous qui avez voulu rétablir les processions et les pieuses cérémonies dans l'Eglise,	» » »
Vous de qui le grand nom n'a jamais pu être diffamé,	» » »
Vous qui êtes mort en saint,	» » »
Des ennemis de saint Nicolas Chenaux qui sont aussi les nôtres,	délivrez-nous, Seigneur.

Voici encore quelques passages d'une hymne et d'une oraison :

Toi, pour qui nous versons des larmes,
Regarde-nous du haut des cieux.
Tu voulais finir nos alarmes,
Tu veux aussi nous rendre heureux!...

Malgré l'indigne calomnie
Qui cherche à te défigurer,
Tu braveras toujours l'envie.
Nos hommages vont te venger.

¹ *Etrennes fribourgeoises 1905*, p. 68-70.

Dieu tout puissant, qui nous avez doués d'une parfaite liberté, défendez-nous contre les ennemis qui nous l'ont enlevé, et fortifiez-nous dans le combat que nous serons obligés de soutenir pour la récupérer.

Ces litanies et cette hymne étaient l'œuvre d'un sieur Frémion, demeurant à la Grand'Fontaine ; le gouvernement, très fâché de ce culte rendu à un rebelle, fit des perquisitions chez Frémion, le 17 novembre 1781 et aussitôt après l'évêque *Mgr Joseph-Nicolas de Montenach* donna un Mandement imprimé pour interdire le culte de « saint Nicolas Chenaux ». J'en cite quelques lignes très significatives¹ : On vient de donner de nouvelles atteintes au respect dû à l'autorité, à la vénération qu'exigent les dogmes de la religion : on inonde la République, les villes, les campagnes, les pays étrangers de sarcasmes, d'écrits injurieux, de libelles diffamatoires contre l'Etat et ses membres ; on cherche à saper jusque dans ses fondements un des principaux points de la croyance catholique-romaine, le culte des Saints, à rendre illusoires et ridicules toutes les précautions de l'Eglise pour leur canonisation. O mœurs ! ô mon Dieu, on ose canoniser la rébellion, ériger un culte à l'impiété, faire l'apothéose du bouleversement de l'Etat, consacrer la prise d'armes contre son Souverain, que disons-nous ? faire, écrire, débiter, répandre avec enthousiasme des Litanies, une Hymne, une Oraison à l'honneur de l'auteur, du chef de la conjuration..... Oui, chrétiens, c'est à vous, à qui nous Nous déclarons premièrement, que c'est se révolter contre Dieu lui-même que de s'écartez de l'obéissance qu'il prescrit envers le Prince destiné à nous gouverner..... — Le Sauveur met dans la même ligne, et fait marcher d'un pas, égal nos devoirs envers Dieu et envers César ; il menace d'une mort violente le peuple qui dit de son Prince : « Nous ne voulons plus qu'il règne sur nous¹ ».

Ce Mandement montre, en effet, que le gouvernement du Patriciat tenait le chef du diocèse pour l'un de ses plus fidèles serviteurs et qu'il s'entendait fort bien à déclarer mécréant celui qui n'inclinait pas la tête devant la bourgeoisie secrète ! Cette union, ou cette confusion des deux pouvoirs est, du reste, l'un des caractères du régime patricien.

¹ Le passage est transcrit dans son orthographe originale.

Gallican dans ses relations avec la cour de Rome, il ne dédaignait point les armes spirituelles. — Quoi qu'il en soit, le peuple des campagnes cessa de rendre un hommage public à son héros : le gouvernement fit garder militairement la porte de Romont, avec ordre de repousser les pèlerins.

Chenaux resta, malgré tout, un héros populaire et son nom est bien connu, surtout du paysan gruérien. Il est vrai qu'un décret du gouvernement radical de 1848 réhabilita sa mémoire, dans une séance solennelle du Grand Conseil. Et cependant, à tout prendre, le mouvement de Chenaux est plus intéressant que l'homme qui lui donne son nom. Chenaux avait lutté pour la cause démocratique, mais le dépit personnel et les moyens — trop variés — qu'il employa pour s'attirer des partisans lui enlèvent le caractère de véritable grandeur qu'on voudrait lui reconnaître. Il a pour lui — et c'est peut-être sa meilleure qualité — une belle crânerie qui ne se démentit jamais. Entraîné dans la déroute, il se défendit jusqu'à la fin ; la traîtrise et le nombre en vinrent seuls à bout. Une issue moins fatale eût peut-être forcé le Patriciat à de véritables concessions ; mais le mouvement n'avait presque aucune chance d'aboutir. La surprise de la capitale par les paysans aurait pu réussir ; mais il est certain que le gouvernement, momentanément déchu, aurait reçu immédiatement d'importants secours des cantons voisins ; et l'insurrection aurait été impitoyablement écrasée. Berne, en particulier, n'aurait pas hésité devant une sanglante répression. A tout considérer, la révolution de Chenaux aurait pu réussir peut-être si les paysans des cantons voisins avaient fait cause commune avec ceux de Fribourg. Ce n'était pas possible ; les causes qui existaient ici, ne se rencontraient pas là ; et Chenaux n'était pas l'homme à provoquer un pareil soulèvement.

Le gouvernement de la République et canton de Fribourg resta donc oligarchique jusqu'à l'arrivée des Français en 1798. La Constitution de 1783 qui mettait d'accord les Patriciens avec les Nobles et les Bourgeois communs n'était pas pour autant un progrès vers la liberté. Comme la Constitution de 1904 déclarait tous les citoyens égaux, celle de 1783 interpréta cette disposition ainsi : les citoyens n'avaient pas le droit de porter des titres ou des armoiries

octroyés par les souverains étrangers, mais toutes les familles de la bourgeoisie reçues depuis un certain temps pouvaient ajouter à leurs noms la particule « de ». La grande majorité du peuple n'avait pas encore une part directe et décisive au gouvernement ; la Chambre secrète continua d'être le vrai pouvoir de l'Etat : il y eut simplement des privilégiés de plus ¹.

Cependant, de l'autre côté de la frontière, la Révolution se préparait chaque jour. Sous le Directoire, la France intervint dans les affaires suisses ; la vieille Confédération s'écroula. Le canon du 2 mars 1798 forçait les portes de Fribourg et saluait la chute du Patriciat : le rêve de Chenaux était réalisé ².

Dr G. CASTELLA.

¹ Voir Dispositions de la Constitution de 1783 dans : *Arch. Soc. hist.* VI, 3, p. 466 et p. 405 *Ordonnance de 1782*.

² Je crois être utile aux lecteurs de cet article en leur indiquant quelques références d'ouvrages ou de documents relatifs à cette période de notre histoire.

BERCHTOLD : *Histoire du canton de Fribourg*. Fribourg 1852. T. III.

BRUGGER : *Der freiburgische Bauernaufstand oder Chenaux*. Handel (1781), Bern 1891.

AL. DAGUET : *Chenaux, héros et martyr populaire. — Emulation nouvelle*. T. III, 1853.

COMTE F. DE DIESBACH : Journal publié par A. Daguet dans *l'Emulation nouvelle*, 1852-1854.

Le tocsin fribourgeois. Fribourg 1783. Réédité par Daguet, 1850.

PÈRE GIRARD (LE) : Souvenirs publiés par Daguet dans *l'Emulation nouvelle*, 1852-1754.

Etat de la noblessé fribourgeoise en 1781 dans *Mémorial de Fribourg*, 1856. T. III.

Sur la bourgeoisie privilégiée : Consulter le tome préliminaire à la *Collection diplomatique* du chanoine Fontaine.

Sous le titre général : *Brochures relatives à l'histoire des différents cantons suisses*, on trouvera à la Bibliothèque cantonale un grand nombre de libelles et d'écrits de toute espèce contre le gouvernement du Patriciat.

Archives cantonales : Collection connue sous le nom de : *Pièces relatives aux troubles de 1781-1783* (recueillies par feu M. l'archiviste Schneuwly).

Archives du canton de Berne : Documents divers sous le titre : *Freiburgische Unruhen*.